



Au terme d'une réunion de concertation entre les membres du comité de normalisation, les présidents des ligues régionales de football et les présidents des associations des clubs présidée par Me Dieudonné Happi Mardi 13 Février à Yaoundé au siège de la Fécafoot, quelques résolutions ont été prises pour mettre fin aux fléaux qui minent le football amateur et permettre au nouveau démarrage des championnats dans les différents régions.

Toutefois, l'on note au sortir de cette réunion sept résolutions prises, à savoir

1ère résolution : La FECAFOOT attribue à chaque club de football amateur pour la saison sportive 2017/2018, une affiliation et 18 licences de joueurs gratuites.

2ème résolution : Le nombre de clubs par ligue régionale, départementale et d'arrondissement doit respecter les textes en vigueur.

3ème résolution : Il est octroyé aux ligues régionales, départementales et d'arrondissement, 200 ballons de compétition.

4ème résolution : Un appel d'offres sera lancé par la FECAFOOT pour engager une société d'assurance de premier rang auprès de laquelle devront être assurés les joueurs. La

FECAFOOT veillera à ce que les circuits d'indemnisation soient simplifiés.

5ème résolution : Tous les championnats amateurs devront être achevés au plus tard le 15 août 2018.

6ème résolution : La procédure des transferts des joueurs des clubs de football amateur vers les clubs de football professionnel ainsi que les modalités desdits transferts devront être faits conformément aux textes en vigueur à la FECAFOOT. La FECAFOOT y veillera.

7ème et dernière résolution : Le recours systématique au dialogue pour tout conflit, malentendu ou autres problèmes éventuels entre la FECAFOOT et ses différents démembrements.